

Assises de la mer et du littoral
Projet de synthèse générale pour la façade sud-Atlantique
présenté par le président de la commission permanente
Monsieur Christian Gaubert

Les 4 groupes de travail dont les travaux viennent de vous être présentés, ont eu 4 mois pour mener leur réflexion. Nous avons noté que de nombreux acteurs de cette façade sud-Atlantique s'étaient sentis concernés par les débats et avaient apporté des contributions enrichissantes au sein des divers groupes de travail. Pas moins de 7 réunions de travail se sont tenues depuis février dernier. Ces réunions ont alimenté une réflexion qui s'est voulue très dynamique au sein de la façade sud-Atlantique. Conséquemment, de nombreuses pistes de réflexions sont venues étayer les 10 thèmes des assises et vont ainsi être relayées au niveau national.

Ces concertations ont été l'occasion donc de se pencher sur 10 thèmes qui dressent un panorama complet de l'ensemble des questions touchant aujourd'hui le monde littoral et marin français. En ce sens, des profils très diversifiés d'acteurs du monde littoral et marin ont été amenés à intervenir au cours des concertations. Ils ont ainsi mis en lumière toute une pléiade de points de réflexions pertinents. Ceux-ci ont été restitués de manière la plus exhaustive possible lors de la synthèse effectuée précédemment groupe par groupe. Si chacun des groupes était appelé à traiter de thématiques centrales différentes, plusieurs axes forts ont néanmoins émergé durant les restitutions successives des groupes de travail. Il est apparu que certaines grandes thématiques étaient revenues de manière récurrente et transversale dans les propos des présidents de groupe. Certaines de ces problématiques sont propres à la façade sud-Atlantique quand d'autres sont transposables aux autres façades.

En premier lieu, l'un des thèmes récurrents a été la mise en lumière d'un lien terre-mer très étroit. Lorsque l'on raisonne dans un cadre portant sur la mer et le littoral, il ne faut en aucun cas écarter l'espace terrestre des réflexions menées. Il a été soulevé à de nombreuses reprises qu'il existait une interdépendance forte entre terre et mer, et en particulier dans le sens terre-mer. Le cas le plus explicite semble être celui de la pollution des espaces marins qui trouve son origine en partie dans les flux émanant d'activités terrestres.

La qualité de l'eau est apparue au cours de l'ensemble des concertations comme une problématique réellement centrale, autour de laquelle la quasi-totalité des acteurs de la mer se sent concernée. Du fait de l'accroissement de la pression foncière littorale, de l'essor des activités et flux maritimes et du développement des techniques agricoles, la qualité de l'eau se voit aujourd'hui mise de plus en plus en péril. L'inquiétude réside alors dans le fait que nombres d'acteurs de la mer voient leurs activités dépendre fondamentalement de la bonne qualité de l'eau, tout particulièrement les professionnels de l'aquaculture et de la conchyliculture.

L'accent a été mis de manière plus générale sur la viabilité environnementale d'une façade maritime qui se singularise par sa vulnérabilité. La façade maritime sud-Atlantique

comporte ainsi de nombreux milieux d'une richesse écologique exceptionnelle renfermant des écosystèmes marins et littoraux très diversifiés dont la pérennité et la survie sont hautement conditionnées aux variations de l'environnement. Parallèlement, le trait de côte sud-Atlantique est particulièrement fragile, étant exposé à des phénomènes très importants d'érosion du littoral et de submersions marines. À ce sujet, l'absence préjudiciable de mises en perspective historiques dans la gestion de ces risques littoraux a été mise en évidence avec insistance.

Le trait de côte sud-Atlantique est malheureusement exposé aussi à de potentiels accidents industriels en pleine mer, comme on l'a vu en 2002 lors de la marée noire provoquée par le naufrage du Prestige. Depuis, néanmoins, aucun dispositif public de coordination régionale des actions de poursuites juridiques, pour la réparation des préjudices écologiques et l'indemnisation des acteurs maritimes, n'a encore vu le jour au niveau de la façade sud-Atlantique. L'absence d'un dispositif qui se voudrait être une structure analogue à Vigipol en Bretagne a cristallisé une partie importante des débats.

Un autre thème, revenu plusieurs fois au cours des réflexions menées par les groupes de travail, fut celui du partage de l'usage de l'espace marin. Ainsi, les acteurs présents sur l'espace maritime français sont de plus en plus nombreux et divers, du fait notamment de l'essor des loisirs nautiques. Cela crée des conflits d'usages d'importance croissante occasionnant des tensions entre acteurs. Mais en plus d'engendrer des conflits d'usage, cette complexification du partage de l'espace marin augmente les risques d'accidents et de dégradations des espaces naturels français.

En ce sens, la question de l'information et de la sensibilisation du grand public et des populations riveraines du littoral sud-Atlantique a été assez redondante durant les débats menés au sein des 4 groupes de travail. Il est apparu indispensable à l'ensemble des intervenants de mieux intégrer la population aux enjeux que représentent les espaces marins et littoraux. Une population sensibilisée et responsabilisée participera naturellement à la réduction des risques pesant sur ces espaces.

Il a été aussi fait mention à de maintes reprises de la situation de la recherche maritime. Si l'apport bénéfique des études scientifiques en milieu marin n'est plus à démontrer depuis longtemps, il convient de contribuer au développement accru de la recherche maritime, celle-ci pouvant avoir des impacts davantage positifs pour le monde marin et littoral. Le potentiel de la recherche maritime n'est pas encore pleinement exploité : il est apparu par conséquent qu'il fallait soutenir, si ce n'est augmenter, l'effort de financement en cours de ces activités mais également renforcer les associations entre professionnels et scientifiques.

Bien que ce sujet n'ait pas été inscrit à l'ordre du jour des assises de la mer et du littoral, il a quand même été question au cours des débats de la problématique des énergies marines renouvelables (EMR) qui présentent un potentiel au sein de la façade sud-Atlantique, ce potentiel restant pourtant sous-exploité aujourd'hui.

Enfin, le dernier axe fort a rassemblé une grande partie des contributions autour de la pérennité de l'économie maritime et littorale française. De nombreuses actions ont été proposées afin de favoriser la viabilité à long terme d'un secteur non négligeable de l'économie française. Les intervenants professionnels de la mer se sont aussi souvent souciés de l'impact sur leurs activités commerciales et économiques des changements de réglementations à l'échelle nationale ou communautaire.

Enfin une attention particulière a été accordée à l'évolution des formations aux emplois en rapport avec la mer. À ce titre d'ailleurs, la faiblesse des capacités d'hébergement pour les personnes en formation aux métiers de la mer dans l'inter-région a été à maintes reprises évoquée, et l'inadaptation de la loi SRU pour cette problématique signalée.